Centre fédéral Migration

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
2 octobre 2020

# Myria appelle le nouveau gouvernement à baser sa politique sur les faits et le respect des droits fondamentaux

**Myria, le Centre fédéral Migration a pris connaissance de l'accord de majorité et du gouvernement De Croo. Il se réjouit que certaines de ses recommandations aient trouvé un écho. Comme institution publique indépendante, Myria met son expertise à la disposition du parlement, du gouvernement et de l'administration sur ses trois missions légales : veiller aux droits fondamentaux des étrangers, informer sur les flux migratoires et stimuler la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.**

**Il appelle à une concrétisation rapide et au dialogue concernant les nombreux défis en la matière.**

## Lutte contre la traite et le trafic des êtres humains, de l'ambition et un bémol

L'accord de gouvernement aborde la traite et le trafic des êtres humains dans le chapitre asile et migration, porté par une ambition forte. Il est prévu de miser sur la **détection** et les **contrôles de terrain**, avec des **moyens suffisants**. Koen Dewulf, directeur de Myria souligne que « la traite et le trafic des êtres humains sont souvent mis dans le même sac. Ces deux phénomènes criminels peuvent être liés, pensons aux jeunes Nigérianes qui arrivent en Belgique avec la complicité des trafiquants d'êtres humains et qui sont exploitées sexuellement. Ou aux jeunes gens du Sud-est asiatique qui ont déboursé des sommes énormes pour rejoindre le Royaume-Uni et qui, en attendant cette dernière étape, sont exploités dans des secteurs spécifiques en Belgique ou aux Pays-Bas pour rembourser leurs dettes liées au trafic. Mais la traite et le trafic des êtres humains sont avant tout **deux phénomènes criminels différents** qui méritent chacun une **approche spécifique** ».

Détecter la traite des êtres humains est une tâche ardue. Myria appelle donc également à s'engager pour des **poursuites** et de la **répression judiciaires**, ce qui aurait pu être souligné plus fortement dans l'accord de gouvernement. Myria se réjouit par ailleurs que le **financement des centres spécialisés** pour les victimes de traite des êtres humains soit renforcé. Ils jouent un rôle clé mais leur financement reste depuis trop longtemps incertain. Myria est aussi satisfait que l'accord prévoie des moyens suffisants pour tous les **services spécialisés, magistrats, police et services d'inspection**. Un meilleur dosage des ambitions politiques pour la migration de transit et la lutte contre le trafic d'êtres humains offre certainement des perspectives.

Enfin, l'ambition d'éclairer la politique et la législation en la matière par une **commission parlementaire** et un **groupe de travail** est sans conteste bienvenue. Myria le demandait depuis longtemps et mettra volontiers son expertise à disposition.

## Connaissance des mouvements migratoires : des faits et des chiffres

Une politique migratoire basée sur des faits et des chiffres, et sur une évaluation et une adaptation : c'est le plaidoyer constant de Myria. L'accord y fait également allusion. Dans ses publications, Myria offre une vue sur l'évolution des mouvements migratoires et souhaite de la sorte contribuer à une

politique informée. Toutefois, pour y parvenir, Myria est dépendant des données livrées par les autorités concernées.

## Respect pour les droits fondamentaux des étrangers, un principe de base

La migration est un domaine politique particulièrement complexe et sensible qui nécessite une **approche volontariste et différenciée**. Pour Myria, il est essentiel que l'accord de gouvernement, parte du principe du respect des droits fondamentaux. Le Centre fédéral Migration tient à souligner également l'importance de la **collaboration** tant avec les autres autorités qu'avec les partenaires de terrain. Myria espère que le gouvernement pourra faire de cette dernière une réalité. Le nouveau gouvernement a aussi l'ambition de jouer un rôle de pionnier aux niveaux européen et international et de prendre ses responsabilités.

Sur la politique d'asile et de la migration, de nombreux éléments brièvement décrits dans l'accord devront être concrétisés. Il sera notamment essentiel d'établir rapidement un processus transparent pour parvenir à un **code de l'asile et de la migration solide** qui clarifie la législation existante et renforce les droits fondamentaux.

A l'instar d'autres institutions des droits fondamentaux, Myria est satisfait que les **mineurs** ne soient plus enfermés. Il suivra de près et avec vigilance toutes les évolutions en matière de détention et de retour. Il appelle à une analyse approfondie de la politique de retour au sens large, à un engagement véritable et aux investissements nécessaires en faveur d'**alternatives à la détention**. Myria regrette qu'il ne soit pas fait référence à la ratification de l'OPCAT (Optional Protocol to the Convention against Torture) par la Belgique et au projet de mécanisme national indépendant de contrôle de la détention.

Tout comme l'accord de gouvernement précédent, un perspective est prévue pour les **personnes reconnues apatrides**. Il faut espérer que celle-ci ne se limite pas à nouveau à des déclarations d'intention et que de véritables solutions de séjour soient offertes.

**Contacts presse**
Joris Delporte (NL) • +32 (0)468 01 65 45 • joris.delporte@myria.be
Sophie Coppens (FR) • +32 (0)497 42 66 63 • sophie.coppens@myria.be